## Acquittement d'un prêtre Burundais accusé d'agression au Canada

@rib News, 26/02/2018 â€" Source Radio-Canada Le prêtre de Val-d'Or accusé d'agression sexuelle est acquittÃ0 vicaire de la paroisse de Val-d'Or, Charles Bizimana, a été acquitté vendredi après-midi des trois chefs d'accusation qui pesaient contre lui. Le juge Steve Magnan a rendu cette décision puisqu'il soutenait que les versions de l'accusé et de la plaignante étaient contradictoires. [PhotoÂ: Le prêtre Charles Bizimana à la sortie du palais de justice de Val-d'Or. Radio-Canada/Mélanie Picard.]

Le juge a ainsi appliqué l'arrêt W.(D.), qui stipule entre autres que si ce dernier ne croit pas pas le témoignage de l'accusé, mais qu'il a un doute raisonnable, il doit en ce sens prononcer l'acquittement. L'homme était notamment a de voie de fait simple, de séquestration et d'agression sexuelle. Charles Bizimana n'a pour sa part pas voulu commenter le verdict. Son avocat, Me Daniel Faucher, n'a quant à lui jamais douté de l'innocence de son client. Me Daniel FaucherÂ: «Â II faut vous mettre dans l'esprit de ce monsieur-IÃ. Il est parachuté ici à Val-d'Or. Il ne connaît pas nos må"urs et coutumes. Il a suivi la dame. On ne peut rentrer dans les dã©tails, mais il s'est retrouvã© dans une position fâcheuse. C'est tout. Â» Avec cette décision, Charles Bizimana pourra maintenant récupérer son passeport ainsi que le dépôt monétaire qu'il a fait lors de son arrestation. Rappel des faits La poursuite cherchait à démontrer que le prÃatre de la paroisse avait agressé sexuellement une femme âgée dans son appartement, le 7 mars 2016 Ã Val-d'Or. Elle a raconté au tribunal avoir rencontré Charles Bizimana dans un établissement public le matin de l'agression. Ensemble, ils ont décidé de partager un taxi et une fois arrivés chez elle, la dame l'aurait invité à prendre un café dans son appartement. C'est alors qu'il aurait usé de force pour se rapprocher de la présumée victime, qui serait tombée au sol et se serait évanouie. La femme se serait réveillée avec l'accusé sur elle, qui l'embrassait et procédait à des attoucheme À de nombreuses reprises, la présumée victime aurait demandé à l'homme d'église de quitter les lieux, mais sans succÃ"s. L'identité de la plaignante est protégée, sous ordonnance du tribunal. Des gestes mal interprétés, selon l'accusé En contre-interrogatoire, l'avocat de la défense a tenté de démontrer qu'il y aurait eu des contradictions entre le témoignage à la cour et les trois déclarations de la plaignante à la police. Charles Bizimana a quant à lui témoigné jeu aprÃ"s-midi et a réfuté avoir agressé sexuellement la dame et a expliqué qu'il avait voulu lui porter assistance. Ses gestes pour l'aider dans l'appartement auraient été mal interprétés par la présumée victime. Selon lui, la dame serai sentie attaquée en raison de sa couleur de peau. Rappelons qu'il a été relevé de ses fonctions, mais qu'il a toujours plaidé son innocence.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

http://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 23 April, 2024, 10:13